



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Sainte Geneviève lès Gasny

Arrondissement des Andelys  
Canton de Vernon

**Arrêté Municipal CIRCULATION – STATIONNEMENT**  
**FOIRE A TOUT – JEUDI 30 MAI 2019**

Le Maire de la Commune de SAINTE GENEVIEVE -LES-GASNY Eure,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté ministériel en date du 34 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,  
Vu la loi n°82-273 du 30 décembre 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,  
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et d'organiser la circulation et le stationnement pendant la journée du JEUDI 30 MAI 2019 au cours de laquelle se déroulera la foire à tout organisée par l'APESG (Association des Parents Elus de Sainte Geneviève lès Gasny).

Arrêté :

Article 1- Le Jeudi 30 mai 2019 de 6h à 18h, pour permettre l'installation de la foire à tout, la circulation sera **interdite** rue des Cascades sauf aux exposants.

Article 2 - Par dérogation, les exposants pourront circuler uniquement de 5h à 9h pour déposer leur marchandises.

Article 3- La circulation et le stationnement seront **totalemt interdits** entre les N° 1 et 3 de la rue des Jacobins dans le sens église / atelier municipal.

Article 4 - D'une manière générale, tout stationnement ou implantation de stand est interdit aux endroits risquant d'entraver la circulation des véhicules de sécurité et d'incendie

Article 5 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 - Afin de minimiser les inconvénients dus à cette manifestation, les riverains sont invités à prévoir le départ ou l'arrivée de leur véhicule personnel avant 6 h.

Article 7 - Le présent arrêté sera affiché dans la Commune.

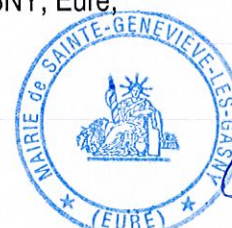
Article 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- A Monsieur le directeur du SDIS ;
- A Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Vexin-sur-Epte ;
- A Madame la Présidente de l'Association APESG.

Fait à SAINTE GENEVIEVE – LES - GASNY, Eure,

Le 09 mai 2019

Le Maire, Marcel BENY.



8, route de Vernon 27620 Sainte Geneviève Lès Gasny

☎ 02 32 52 12 94 Fax 02 32 52 17 77 courriel : [mairie.stegenevevelesgasny@wanadoo.fr](mailto:mairie.stegenevevelesgasny@wanadoo.fr)